

Délibération n°B-2022-15 Don de matériels au bénéfice de l'Ukraine

Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : 5 Date de convocation : le 17 mars 2022
Présents : 4 Quorum fixé à 3 membres
Votants : 4
Procuration : 0

Résultats du vote :

Voix "pour" :
Voix "contre" :
Abstentions :

<u>TITULAIRES</u>	Présent	Excusé
M. Yves KRATTINGER	X	
Mme Edwige EME	X	
M. Patrick GOUX	X	
Mme Christelle RIGOLOTT		X
M. Thomas OUDOT	X	

Etaiement également présents

M. le colonel Stéphane HELLEU, directeur départemental des services d'incendie et de secours
M. le lieutenant-colonel Franck BEL, chef d'état-major
Madame Delphine MANTELLI, cheffe du service juridique

L'an deux mille vingt-deux, le quatre avril, à seize heures, les membres du bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur **Yves KRATTINGER**, président du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue à l'Etat-Major du SDIS.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération n°CA-2021-37 du 07 septembre 2021 portant délégation de compétences du conseil d'administration du SDIS au bureau du conseil d'administration du SDIS.

Après avoir entendu les précisions données par le **colonel Stéphane HELLEU**, rapporteur de ce dossier, en ces termes :

Dans le cadre du Mécanisme de Protection Civile de l'Union Européenne (MPCU), les SDIS de France ont été sollicités par le ministère de l'intérieur en coordination avec le ministère de l'Europe et des affaires étrangères pour renforcer ou remplacer le matériel des sapeurs-pompiers ukrainiens.

Le SDIS 70 a donc souhaité s'inscrire dans cette démarche et, devant l'urgence de la situation, le SDIS a d'ores et déjà fourni 200 paires de rangers non coquées et 1 600 litres de solution hydroalcoolique.

Un certificat de cession de ces matériels a également été fourni à la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion de Crise (DGSCGC).

Ainsi, il est demandé aux membres du bureau de bien vouloir autoriser le président à céder gratuitement à la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion de Crise, qui se

chargera d'en faire bénéficier les sapeurs-pompiers ukrainiens, 200 paires de rangers non coquées et 1 600 litres de solution hydroalcoolique.

Décision

Les membres du bureau autorisent, **à l'unanimité**, le président à céder gratuitement à la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion de Crise, qui se chargera d'en faire bénéficier les sapeurs-pompiers ukrainiens, 200 paires de rangers non coquées et 1 600 litres de solution hydroalcoolique.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-287000012-20220404-B-2022-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2022

Affichage : 13/04/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Le président du conseil d'administration



Yves KRATTINGER



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale
de la sécurité civile
et de la gestion de crises

MESSAGE DE COMMANDEMENT

N° d'enregistrement :	0877	Degré d'urgence		Degré de protection	
Date :	10/03/2022	FLASH		SECRET DEFENSE	
Heure de rédaction :	10:00	IMMEDIAT	X	CONFIDENTIEL DEFENSE	
Rédacteur :	CNE FOGEL	NORMAL		DIFFUSION RESTREINTE	
Tel :	01 45 64 46 46			NON PROTEGE	X

OBJET	RECENSEMENT DES DONNS DES SIS AU PROFIT DE L'UKRAINE
Annexe	Prospection moyens matériels SDIS.xls

Origine	Ministère de l'intérieur Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises État-Major de la Sécurité Civile COGIC	
Destinataire(s)	Pour action	Pour info
	<p>COZ PARIS COZ NORD COZ OUEST COZ EST COZ SUD-OUEST COZ SUD-EST COZ SUD</p>	<p>Centre de veille du ministère de l'Intérieur Autorités DGSCGC GMNT</p> <p>Préfet de police de Paris, préfet de zone de défense et de sécurité Paris Préfet de zone de défense et de sécurité Nord Préfet de zone de défense et de sécurité Ouest Préfet de zone de défense et de sécurité Est Préfet de zone de défense et de sécurité Sud-ouest Préfet de zone de défense et de sécurité Sud-est Préfet de zone de défense et de sécurité Sud</p> <p>Préfet, secrétaire général de zone de défense et de sécurité Paris Préfet délégué pour la défense et la sécurité Nord Préfet délégué pour la défense et la sécurité Ouest Préfet délégué pour la défense et la sécurité Est Préfet délégué pour la défense et la sécurité Sud-ouest Préfet délégué pour la défense et la sécurité Sud-est Sous-préfet, secrétaire général de zone de défense et de sécurité Sud</p> <p>EMIZ Paris EMIZ Nord EMIZ Ouest EMIZ Est</p>

Téléphone : 01-45-64-46-46 / télécopie : 01-42-65-85-71 / adresse électronique : cogic-centretrans@interieur.gouv.fr /
Rescom : 75dsc-minint-dsc-centrans-paris@rescom.interieur.gouv.fr

		EMIZ Sud-ouest EMIZ Sud-est EMIZ Sud Tous SDIS CDCS
--	--	--

1 / SITUATION

Dans le cadre de la crise liée à la situation en Ukraine et pour coordonner l'ensemble des initiatives délocalisées, le préfet, directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises, décide de recenser les moyens matériels susceptibles d'être donnés par les SIS en réponse aux besoins exprimés par les autorités ukrainiennes via le Mécanisme de Protection Civile de l'Union Européenne (MPCUE).

2 / MODALITÉS D'EXÉCUTION

Les besoins sont identifiés sur le document en pièce jointe. Les services d'incendie et de secours sont invités à compléter ce document de manière qualitative et quantitative en fonction de leurs possibilités. Le fichier devra être retourné par les zones sous format Excel (cf. PJ) au COGIC pour le 11/03/2022 à 10:00.

4 / CONSIGNES COMPLÉMENTAIRES

Les initiatives isolées ou coordonnées de sapeurs-pompiers visant à pénétrer au sein du territoire ukrainien sont à proscrire absolument.

L'envoi de matériel de protection civile est coordonné uniquement par le MININT/MEAE et répond aux critères suivants :

- Un besoin clairement formulé et validé par le MEAE ;
- Une impossibilité d'usage à des fins autres que le secours ;
- Une chaîne logistique identifiée ;
- Des acteurs reconnus par le circuit international.

Les modalités de convoyage seront précisées ultérieurement.

Le préfet,
Directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises,


Alain THIRION

ANNEXE

CECIS - UKRAINE REQUEST LIST

Catégorie	Dénomination	Quantité demandé	Quantité offerte	Zone	SDIS
EPI	Combinaisons de protection chimique (type léger)	70 000			
EPI	Vêtements de protection (veste feu et surpantalon)	6 400			
EPI	Chaussures spéciales pour pompiers (type rangers)	10 000	200		
EPI	Casque de pompier	5 300			
EPI	Gants de pompier	11 200			
EPI	Gants de protection pour le sauveteur	22 000			
EPI	Cagoules de pompier	22 000			
Matériel	Moteur-pompe (dont la productivité n'est pas inférieure à 2000 l/min)	30			
Matériel	Tuyaux d'incendie tête de pression Ø 32 mm type T	10000 m			
Matériel	Tuyaux d'incendie tête de pression Ø 51 mm type T	70000 m			
Matériel	Tuyaux d'incendie tête de pression Ø 77 mm type T	70000 m			
Matériel	Echelle à main				
Matériel	Motopompes d'une capacité d'au moins 600 l/min. avec un jeu de manchons	100			
Véhicule	Camions-citernes pour l'approvisionnement en eau potable	25			
Véhicule	VSAV				
Véhicule	FPT				
Véhicule	VTU				
Véhicule	EPC				
Médical	Bandages de gaze, différentes tailles, stériles / non stériles	50 000			
Médical	Pansements hydrogel anti-brûlures	20 000			
Médical	Tourniquet hémostatique (type garrot)	20 000			
Médical	Gants médicaux en latex	10 000			
Médical	Masques médicaux de protection	50 000			
Médical	Désinfectants pour les mains	50000l			
Médical	Désinfectants pour le traitement des surfaces	50000l			

**CERTIFICAT DE DON
GIFT CERTIFICATE**

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône certifie que les marchandises mentionnées ci-dessous ne sont pas destinées à un acte commercial mais représentent un don humanitaire à :

We, departmental fire and rescue service, certify that the following goods here under declared are not destined to a commercial act but represent our donation to :

Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises

Description / Characteristics : 200 paires de Rangers non coquées

Valeur totale marchandises / Total gift value :

10 000 EUR

Poids total / Total weight :

450 KG

Volume/ Volume :

1 M³

Nombre de colis / number of parcel

1 Palette/colis

Objectif/purpose :

Aide humanitaire destinée à soutenir les autorités/la population d'Ukraine / Humanitarian aid to support Ukraine authorities/population

Etabli pour servir et valoir ce que de droit / *With all advantages there to pertaining*

DON HUMANITAIRE / HUMANITARIAN GIFT NE PEUT ETRE VENDU / CANNOT BE SOLD

VESOUL, le 22 Mars 2022

Le Directeur Départemental des
Services d'Incendie et de Secours,
Chef de corps,



Colonel Stéphane HELLEU

**CERTIFICAT DE DON
GIFT CERTIFICATE**

Le **Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône** certifie que les marchandises mentionnées ci-dessous ne sont pas destinées à un acte commercial mais représentent un don humanitaire à :

We, departmental fire and rescue service, certify that the following goods here under declared are not destined to a commercial act but represent our donation to :

Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises

Description / Characteristics : 1600 Litres de Gel hydroalcoolique

Valeur totale marchandises / Total gift value :

4000 EUR

Poids total / Total weight :

1450 KG

Volume/ Volume :

1.6 M³

Nombre de colis / number of parcel

1 Palette/colis

Objectif/purpose :

Aide humanitaire destinée à soutenir les autorités/la population d'Ukraine / Humanitarian aid to support Ukraine authorities/population

Etabli pour servir et valoir ce que de droit / *With all advantages there to pertaining*

DON HUMANITAIRE / HUMANITARIAN GIFT NE PEUT ETRE VENDU / CANNOT BE SOLD

VESOUL, le 22 Mars 2022

Le Directeur Départemental des
Services d'Incendie et de Secours,
Chef de corps,



Colonel Stéphane HELLEU